

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Bénédicte Coestier , Christine Gavini, Pierre Mercklé, Laurence Rioux

Coefficient : 3 , **Durée** : 6 heures

Le sujet, formulé de façon assez traditionnelle tant en économie qu'en sociologie et inscrit dans des débats d'actualité, n'a pas surpris les candidats : on dénombre très peu de copies blanches ou très inachevées. Les documents fournis invitaient à se poser diverses questions, dont celle des effets et de la logique de la réduction du temps de travail, sans pour autant restreindre le sujet à cette dernière dimension. Comme chaque année, les graphiques et les textes devaient servir de points d'appui à la réflexion, étayer le raisonnement et permettre aux candidats de vérifier un chiffre ou une évolution. Ils n'avaient pas pour objet de donner lieu à un exercice de commentaires de documents ou de note de synthèse. C'est pourquoi les copies qui se contentent d'une analyse des documents, même bien articulée, n'ont pas convaincu le jury de la qualité des connaissances et des raisonnements des candidats. Ces derniers doivent manifester leur capacité à apporter des informations et des analyses différentes de celles que suggèrent les documents.

A l'inverse, les documents ne pouvaient évidemment non plus être passés sous silence, et le jury a apprécié les copies qui ont su faire preuve d'un certain recul critique lors de l'interprétation des documents. Il a également récompensé les candidats qui ont manifesté un certain savoir-faire descriptif. C'est le cas lorsque les documents et leurs sources sont bien présentés, les descriptions sont précises, les modes de construction des données sont discutés. Malheureusement dans un grand nombre de cas, les interprétations sont abusives et trop souvent mal articulées à la problématique générale.

Le jury attendait bien sûr une solide définition des termes. Cette dernière n'était d'ailleurs pas aisée car elle suggérait d'emblée des problèmes de délimitation de ce qui est perçu comme temps de travail ou de loisir. Définir sérieusement devait donc ouvrir vers une réflexion sur les problèmes de mesure des différents temps sociaux (comment mesure-t-on le temps de travail ? Comment évaluer le temps de loisir ?). L'interpénétration des deux temps pouvait alors être largement traitée. Le jury a été sensible aux copies qui ont aussi discuté une troisième notion, celle de temps libre. Il aurait été intéressant de discuter les catégories mises en œuvre par les enquêtes emploi du temps de l'INSEE et utilisées dans plusieurs des documents. Les candidats ont très souvent succombé à un présupposé parfaitement discutable, selon lequel le temps physiologique était naturel, en dehors du social, et donc en dehors de l'analyse, alors qu'en réalité il y avait certainement sa place, au moins comme partie du temps de non-travail de l'arbitrage néoclassique. Enfin et surtout, définir évitait l'écueil de traiter du travail et du loisir plutôt que du temps imparti à chacun d'eux.

Une référence rapide à la présentation sous forme d'arbitrage travail/loisir (ou plutôt travail/salaire) semblait également essentielle pour traiter le sujet. Sur ce point, les copies se partagent nettement en deux : les unes font preuve d'une bonne maîtrise de l'analyse néoclassique et parviennent à en donner une présentation littéraire (avec quelques graphiques

simples et bien commentés) tandis que les autres se contentent d'une allusion, d'un traitement confus ou encore d'un schéma sans explication. Trop de candidats, de plus, se sont satisfaits d'une présentation de l'ensemble de la théorie néo-classique standard sans rapport étroit avec la question posée. *A contrario*, le jury a apprécié l'effort de certains candidats pour expliquer à quoi servait l'approche néoclassique de la détermination de l'offre de travail et quelle fonction elle remplissait dans le cadre de la problématique imposée par l'énoncé. Le jury a aussi relevé la très grande fréquence de l'inversion, sur les graphiques présentant l'arbitrage travail/salaire, entre l'abscisse et l'ordonnée. A la suite, une présentation des prolongements de l'analyse néoclassique standard était vivement conseillée. Le jury a ainsi apprécié les références à la théorie du capital humain, à celles du cycle de vie ou à d'autres développements de l'économie du travail lorsqu'elles étaient employées à bon escient. Ces prolongements ou critiques « internes » à la théorie néoclassique étaient rares dans les copies. Le jury rappelle qu'ils sont d'une importance cruciale pour la compréhension du sujet. Il est en revanche très maladroit de se livrer à une critique de la théorie néoclassique à l'aide d'outils d'analyse empruntés à d'autres *corpus* théoriques (marxiste par exemple). La présentation de ces derniers n'est évidemment pas exclue mais doit étayer d'autres aspects de l'argumentation.

Le jury a également considéré comme des points de passage essentiels les différences, du point de vue du sujet, entre hommes et femmes, la référence au travail comme « valeur » et la discussion de sa son éventuelle disparition (qui est très liée à celle de la baisse séculaire du temps de travail). D'ailleurs, cette dernière devait également être rappelée, comme le suggérait le document 1 pour la seconde moitié du XXème siècle, mais aussi discutée puisque les évolutions ne sont pas comparables selon que l'on observe la durée annuelle ou les durées hebdomadaire, mensuelle ou journalière. Enfin, il semblait très important, notamment à la suite du commentaire des évolutions longitudinales, de souligner l'importance du rôle des acteurs comme l'Etat et les partenaires sociaux dans l'évolution de la durée moyenne du travail. Les candidats se sont souvent contentés d'une partie consacrée à la RTT récente. Il aurait été préférable de souligner la présence de l'Etat dans la répartition du temps de travail depuis le début du XXème siècle.

Le jury, comme l'an passé, a fortement privilégié les copies dont l'argumentation lui semblait solide, bien menée, en lien avec le sujet. Il a valorisé la qualité du raisonnement sociologique et économique. Les copies les moins bonnes sont celles où n'apparaît aucun raisonnement sociologique ou économique. S'agissant du raisonnement sociologique, le jury a déploré que de nombreux candidats proposent une explication par les mentalités pour justifier les différences de répartition des temps entre hommes et femmes. La mise entre guillemets de tels lieux communs apparaît alors comme une parade bien illusoire, qui masque le manque de tout travail critique réel. Les citations de la sagesse populaire ne suffisent jamais à démontrer la validité d'un argument. Il faut également éviter l'usage un peu systématique (et exclusif de toute autre perspective sur l'évolution du travail) du thème de « l'exploitation des cadres ».

S'agissant du raisonnement plus spécifiquement économique, il est regrettable que dans certaines copies, les arguments, notamment néoclassiques, soient balayés après un rapide survol, comme si le candidat leur refusait toute légitimité « politique » : sans surprise, plus le modèle est maltraité et présenté de façon réductrice, plus la critique se fait alors péremptoire... Certaines clés du raisonnement et du vocabulaire économiques ne semblent pas maîtrisées : dans un nombre non négligeable de copies, le jury a ainsi relevé des confusions entre proportion et propension, entre offre d'emplois et offre de travail, entre complémentarité et substituabilité, etc.

Lorsque, au contraire, le candidat parvient à maîtriser et articuler les deux types de cheminement (économique et sociologique) sans les confondre dans une même logorrhée, le jury considère qu'il a en grande partie atteint l'objectif de l'épreuve.